

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 157-176-1911 ouvrant des crédits supplémentaires pour l'exercice 1910 au budget du Service Local.

n° 157-176-1911

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
29 juin 1911

Numéro JO
n° 176 du 01/07/1911

Date du numéro
1 juillet 1911

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la situation financière de l'exercice 1910

Vu le décret du 20 novembre 1882 sur le régime financier des Colonies

Le Conseil d'Administration, entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Il est ouvert, au budget du Service Local, exercice 1910 des crédits supplémentaires s'élevant ensemble à la somme de 19.463 fr. 81. Ces crédits auxquels il sera pourvu au moyen d'un prélèvement de la caisse de réserve seront répartis comme suit:

Chapitre 8. — Dépenses diverses. Art. 2. — Dépenses imp. 95 fr. 32

Chapitre 9. — Dépenses des exercices clos et périmés. 4.690 fr. 72 Dépenses. d'ordre.....14.677 fr.77 Rae Totalépal.....: 19.463 fr. 81 Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Côte Française des Somalis.

CASTAING.